

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Septidi 7 Thermidor , an V.

( Mardi 25 Juillet 1797 ).

*Mécontentement des patriotes de Milan sur le choix des membres du directoire et des ministres de la république cisalpine. — Proclamation du général Gentili aux habitans de l'isle de Corfou. — Détails des troubles qui viennent d'avoir lieu à Hyeres , près Toulon. — Discussion sur les sociétés populaires, et résolution pour la dissolution de ces réunions.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Milan, le 5 juillet.*

Les patriotes sont mécontents du choix fait par Buonaparte, des personnes qui composent le directoire & le ministère de la république cisalpine. Ils annoncent qu'il y aura beaucoup d'aristocrates dans le corps législatif. S'ils se bornoient à dire que beaucoup de personnes nommées ou désignées, ne sont pas des démocrates bien ardents, ils auroient raison. Mais ils veulent faire croire que ces personnes seront ennemies de la nouvelle constitution, & rien n'est plus dépourvu de fondement.

Le directoire de la république cisalpine a publié une proclamation du général Buonaparte, par laquelle il déclare, au nom de la république française, qu'elle renonce à son droit de conquête & reconnoît la république cisalpine, libre & indépendante : probablement Brescia sera bientôt réunie. Venise & la Terre-Ferme, ainsi que Bologne, Ferrare & la Romagne demandent aussi à être réunies à la république cisalpine ; mais on croit que ces pays formeront une seconde république sous un nouveau nom.

*De Livourne, le 7 juillet.*

On écrit de Florence, que les députés de la république de Lucques y étoient arrivés le 4. On prétend qu'ils sont chargés de proposer au grand-duc de le reconnoître pour souverain constitutionnel, ou pour chef de l'aristocratie lucquoise.

Les canoniers français qui étoient à Pise sont partis pour la Romagne. Le général Cervoni & d'autres officiers arrivés depuis peu, de Corse, ont eu ordre de rejoindre l'armée d'Italie.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 9 juillet.*

Le général Gentili étant arrivé dans l'isle de Corfou avec l'escadre soule récemment du port de Venise, y a publié une proclamation, dans laquelle il a cherché à

réveiller dans le cœur des insulaires des souvenirs très-propres à les enflammer du feu de la liberté, en leur rappelant qu'ils descendoient de ces anciens républicains, parmi lesquels s'étoient trouvés tant de grands hommes. Le gouvernement turc ne sera pas indifférent à la propagation de ces principes ; ils ont eu un grand succès à Corfou ; ils sont applicables à la Morée, à la Macédoine, à tout l'Archipel, & pourroient bien, si on ne s'y oppo- soit à tems, y réussir de même.

On a aussi reçu l'avis que les isles du Levant sont disposées à adopter le régime démocratique & à s'unir avec Venise.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 19 juillet.*

C'est demain que le roi se rend à la chambre des pairs pour terminer la présente session du parlement. La sanction royale sera donnée à plusieurs bills, nommément à celui qui autorise sa majesté à rassembler le parlement, s'il le juge nécessaire, quatorze jours après l'expédition des lettres de convocation. Le terme ordinaire est de 40 jours.

Des dépêches du lord Malmesbury, arrivées hier de Lille, ont occasionné un long comité de ministres. Il y a lieu de craindre que la négociation ne s'avance pas vers la paix ; du moins cette crainte s'est répandue, & a eu une telle influence sur les fonds, que les 3 pour 100 consol. qui étoient à midi à 54  $\frac{1}{4}$ , sont tombés à deux heures à 52  $\frac{3}{4}$ .

Les lettres de Hambourg ont apporté la nouvelle que la banque de Venise a suspendu ses paiemens. Digne fruit des arbres de liberté nouvellement plantés !

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 4 thermidor.*

Les différens corps de troupes de l'armée de Sambre & Meuse qui se rendent dans divers ports de France, continuent à descendre des bords du Rhin & ils viennent même de recevoir l'ordre de doubler leur marche. La division de troupes légères, commandée par le général Richepanse, a déjà passé Namur. Le lieu du rendez-vous général est à Chartres, département d'Eure & Loire.

quand ces corps seront arrivés dans ce lieu, on leur donnera de nouvelles instructions. D'un autre côté, la division aux ordres du général Lemoine est déjà passée en partie par Liège, sans s'arrêter un moment : les colonnes continuent leur marche pour Dunkerque. On ne doute plus que ces mouvemens n'aient pour objet quelque expédition secrète.

Il y a deux jours qu'il est passé par cette ville un prince de la famille des Waldeck, venant de Vienne. Le bruit s'est aussitôt répandu qu'il étoit nommé par l'empereur pour assister, de sa part, aux conférences de Lille. Cette nouvelle est sans fondement ; mais il va, dit-on, à Lille pour se concerter avec milord Malmesbury sur quelques arrangemens relatifs aux négociations particulières de l'Autriche avec la république française.

Nous apprenons qu'une partie des troupes détachées de l'armée de Sambre & Meuse se rendent à Paris ; on en ignore absolument la raison.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

*De Marseille, le 23 messidor.*

De nouveaux troubles viennent encore d'avoir lieu à Hyères. Les anarchistes, armés de sabres & de fusils, ont attaqué des citoyens paisibles & désarmés, & en ont tué quelques-uns. On ajoute qu'un fils a assassiné son père, qu'il n'a reconnu que lorsque le coup étoit porté. On accuse généralement la municipalité d'Hyères, & on assure que les fusils délivrés aux anarchistes étoient tirés du dépôt de la maison commune. L'administration départementale du Var vient de casser cette municipalité ; le commissaire du pouvoir exécutif & le général d'Auxon ont déployé la plus grande fermeté contre les anarchistes ; on instruit dans ce moment contre les auteurs de cet horrible événement.

Grâce à l'activité du général Liégar, Marseille jouit toujours de la plus grande tranquillité. Le général Merle, qui commandoit provisoirement la huitième division militaire, a su aussi comprimer dans tout le département les manœuvres des jacobins. On attend les mêmes résultats du zèle & de l'esprit de sagesse & de modération du général Sahuguet, qui vient d'arriver à Marseille avec sa famille.

*De Paris, le 6 thermidor.*

Lenoir-Laroche a donné sa démission ; il est déjà remplacé, dit-on, par Duveyrier, avocat trop connu, & membre du cercle constitutionnel.

Hier, deux nouvelles affiches se lisoient par-tout. L'une contenoit le discours de Buonaparte à la fête du 14 juillet, avec cette note d'une naïve insolence : *Allons, M. Pastoret, voilà une belle occasion de dénoncer une seconde fois le Rédacteur.*

Le discours de Buonaparte figuroit à côté d'une autre affiche ayant pour titre : *Avis aux patriotes.* Je n'ai vu par-tout que les débris de celle-ci, qui paroissoit n'avoir pas été respectée par les lecteurs. Autant que j'ai pu en juger par les fragmens, c'étoit une invitation de la plus forte trempe de ne pas faire aujourd'hui un mouvement qui seroit encore indiscret, & de laisser agir paisiblement & sans contradiction le cercle constitutionnel. On a re-

marqué que le journal des *Hommes-Libres* s'impose ordinairement le soin d'indiquer aux patriotes exclusifs quand il convient ou ne convient pas d'agir.

Nous ajouterons que les deux affiches paroissent sortir de la même imprimerie & ne portent le nom d'aucun imprimeur.

L'ambassadeur ottoman sera publiquement reçu du directoire décadi prochain. On lit dans le journal officiel un long article sur l'ordre des cérémonies qui doivent avoir lieu dans cette circonstance : rien n'est oublié. On annonce, entr'autres détails, que le ministre des relations extérieures fera servir à l'ambassadeur de la limonade et des confitures, & l'on prévient ses officiers qu'ils ne doivent point s'asseoir chez le ministre, quand même on les y inviteroit. Au reste, la marche au directoire sera accompagnée de toute la pompe convenable. Des détachemens de cavalerie, les voitures du directoire, celles des ministres, une musique militaire, les officiers de l'ambassadeur à cheval ou à pied, formeront le cortège. Arrivé au directoire, l'ambassadeur fera trois révérences aux directeurs, qui resteront couverts ; il fera ensuite son compliment ; puis il sera introduit dans une autre pièce du directoire, pour y causer sans cérémonie.

*Sur notre position actuelle.*

Dans les républiques comme dans les monarchies, les flatteurs sont la principale cause des fautes que commettent les gouvernans ; ils aigrissent leurs esprits contre toute critique, les trompent sur l'opinion publique, ne leur parlent que de leurs droits qu'ils exagèrent, & leur font regarder comme crime toute opposition à leur volonté.

La nation entière, après avoir été victime de tant de crimes & de brigandages pendant plusieurs années, a besoin de repos & soif de justice. Il étoit naturel que ses représentans exprimassent sur ce point son vœu, & il n'est point étrange que quelques députés, pleins d'ardeur & sans expérience, aient fait des motions d'ordre imprudentes & peu mesurées : ces motions d'ordre, suite inévitable des compressions & des persécutions de la tyrannie, ont excité dans quelques lieux de la France l'inquiétude des propriétaires de biens nationaux, & l'espérance des contre-révolutionnaires & des anarchistes. Mais aucun décret qui pût allarmer les amis de la liberté & de la constitution n'a été rendu, & voilà ce qui devoit tranquilliser le gouvernement sur les intentions évidentes de la majorité. Le directoire, aigri par ses flatteurs, a vu tout autrement ; il a cru qu'on marchoit à la contre-révolution, parce qu'on vouloit que la justice prit la place de l'arbitraire ; il a cru qu'on vouloit la renverser, parce qu'on n'aimoit pas ses ministres. Il lui a paru qu'il étoit contre sa dignité de renvoyer ses agens tant que l'opinion générale ne les respecteroit pas. Raisonnement bien étrange en vérité, car si elle s'étoit tue cette opinion, si elle avoit respecté ses ministres, c'est alors qu'il auroit dû les garder. Abjurant la politique & n'écoutant que l'humeur, il oublie que dans un gouvernement représentatif quelconque, un pouvoir exécutif qui n'a pas la majorité n'est rien ; que nécessairement toutes les loix se font alors contre sa volonté & paralysent tous ses actes ; & se décidant par dépit à renvoyer les ministres qu'estime le corps législatif, & à garder ceux qui

lui inspirent ou du mépris ou de la haine, il se met en querelle ouverte avec le pouvoir qui fait les loix dont il n'est que l'exécuteur, avec le pouvoir qui, par la constitution, tient dans ses mains la triple clef de son crédit, de son autorité & même de son existence. Ses flatteurs disent qu'il ne fait qu'user de son droit en renvoyant & nommant des ministres, & que les conseils ne peuvent le lui disputer. Il est vrai qu'il use de son droit, mais c'est contre son propre intérêt & contre le nôtre; car le corps législatif n'a qu'à user aussi de tous ses droits pour rechercher, improuver sa conduite; la haine ne manque jamais de prétextes; une administration compliquée, dans des tems orageux, donne toujours assez de prise à l'inimitié. Qu'arrivera-t-il si les conseils se conduisent avec la même humeur que le gouvernement? Ou celui-ci cédera légalement au pouvoir qu'il a mécontenté, & alors sa chute sera le fruit des funestes conseils qu'il a reçus; ou il prendra le parti de résister. S'il résiste, quelle issue peut-il attendre de ses efforts? Vaincu, il est rebelle & puni; vainqueur, la constitution, qui faisait sa force, est violée; sa puissance légale n'existe plus; il n'en a plus qu'une violente, incertaine, précaire, & qu'anéantiroient bientôt les mains ambitieuses qui l'auroient fondée. Sa défaite peut favoriser les vues des contre-révolutionnaires, qui tenteront d'en profiter; son triomphe ameneroit le triomphe funeste des terroristes féroces, impatientes de le renverser.

Hommes sages, fermes, amis de la paix & de la liberté, prévenez, s'il en est tems encore, cette lutte déplorable, qu'enfantent de puérides & basses passions, & que peuvent suivre de longs & sanglans regrets. Si nous ne pouvions l'éviter, nous nous rangerions certainement tous autour du sanctuaire des loix & de la liberté contre les dépositaires de la force publique. Mais détournons, s'il se peut, cet orage; prions, pressons, conjurons le directoire, au nom de la liberté, de l'humanité, de la patrie, de ne point compromettre tant d'intérêts si chers; de ne plus prendre l'opiniâtreté pour la fermeté; de ne plus persister à combattre imprudemment l'opinion publique; qu'il cede enfin au vœu des hommes sages, qui voulaient le réunir à la majorité des deux conseils. Il ne doit, il ne peut gouverner que par elle; s'il vouloir gouverner par la force, tous les hommes libres & courageux deviendroient ses ennemis. Directeurs! faites quelques pas en arrière; le salut public & le vôtre l'exigent. La paix, la liberté & la sûreté sont derrière vous; la tyrannie & l'abyme sont devant: n'avancez pas.

X. X.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Séance du 6 thermidor.

Sur la proposition d'un membre, organe de la commission des dépenses, le conseil prend trois résolutions, portant que la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur,

1°. Sur les centimes additionnels à la contribution foncière, la somme de 2,283,500 francs pour les dépenses d'administration pendant le trimestre échu de germinal.

2°. La somme de 3,000,000 fr. sur la rentrée des centimes additionnels aux contributions personnelle, mobi-

liaire, somptuaire, & sur les droits de patentes de l'an 5, pour les dépenses communales du même trimestre.

3°. Sur la rentrée des contributions ordinaires, la somme de 530,925 fr. Savoir: pour supplément au crédit ouvert le 7 ventôse dernier, la somme de 26,525 fr., & pour le paiement en entier des traitemens des commissaires du pouvoir exécutif, pendant le trimestre courant de messidor, celle de 504,400 fr.

Tallien obtient la parole pour une motion d'ordre sur la situation actuelle des choses; il expose que le crédit public baisse; de 40 liv. les inscriptions sont tombées à 20 liv. Une inquiétude sourde agite les citoyens; la division regne dans le conseil, & la méfiance entre le corps législatif & le directoire exécutif; la pénurie du trésor est extrême, le service arriéré, les finances négligées, & cela dans le moment où il falloit redoubler d'efforts & d'union pour faire la paix au-dehors & assurer la tranquillité au-dedans.

C'est aux passions qui agitent le conseil, à l'aigreur, aux personnalités dont les discussions sont remplies, & qui ne font qu'exaspérer les esprits, que l'orateur attribue les dangers de notre situation; il invite donc ses collègues à s'unir entre eux, à s'unir au directoire; & pour lui, il assure que du même courage avec lequel il s'étoit armé d'un poignard au 9 thermidor pour poignarder Robespierre si la convention ne l'eût pas écrasé, il dénoncera le factieux, quel qu'il soit, qui oseroit porter atteinte à l'intégralité de la constitution de l'an 5.

Tallien demande qu'il soit formé une commission de sept membres qui sera chargée de faire, d'ici à trois jours, un rapport sur les mesures législatives, politiques & morales à prendre, pour dissiper les inquiétudes qui agitent les citoyens; rétablir l'union entre le corps législatif & le directoire exécutif; rendre à ce dernier l'énergie nécessaire pour qu'il puisse terminer les négociations entamées; rétablir le crédit public; ramener la tranquillité dans l'intérieur; assurer une garantie aux acquéreurs de domaines nationaux; & enfin pour déconcerter les espérances des ennemis du dehors & du dedans.

Appuyé, crient plusieurs membres.

On demande en même tems l'impression du discours de Tallien.

Henri Larivière s'oppose à l'une & à l'autre de ces deux propositions: il convient que les dangers de notre situation sont réels, les inquiétudes fondées; mais les causes n'en sont pas là où Tallien les a cherchées; elles sont dans ce système d'avilissement & de calomnie qu'on suit contre les représentans de la nation; contre ces représentans librement élus, sans canons, sans mitraille, sans victimes.

Hier un ministre, chargé de veiller à la tranquillité, cherchoit à agiter les citoyens, à les animer contre le corps législatif par un placard diffamatoire; aujourd'hui c'est à la tribune qu'un représentant vient mettre en question si la majorité du conseil veut la constitution. Et dans cette affiche, & dans le discours qu'on vient de prononcer, on insulte à une partie des représentans; on veut faire croire qu'ils sont divisés. Qu'ont-ils donc fait? des actes de justice qui effrayent les coupables. Mais ils sont loin d'avoir cicatrisé toutes les plaies de cette nation si long-tems volée, incarcérée, égorgée, mitraillée.

Ce qui doit inquiéter, c'est ce mouvement de troupes dont on n'a pas encore rendu un compte satisfaisant;

ce sont les alarmes qu'on voudroit inspirer aux acqué- reurs de domaines nationaux & aux prêtres qui ont donné des gages de fidélité à la république. On sait bien qu'ils seront toujours sacrés pour les législateurs. Mais on va chercher ceux qui se sont souillés de quelque crimes ; on ne leur dit pas que c'est pour ces crimes qu'ils sont en horreur , mais à cause de leurs acquisitions , de leur serment ; on les trompe & on trompe en même tems l'acquereur , l'ecclésiastique honnête ; & cependant on n'est pas content ! Le ministre de la police ne convient pas encore. On parle même de lui substituer Garat.

Aussi les sociétés populaires se forment en foule ; on voit accourir de tous côtés ces hommes affreux couverts de sang qui ne pardonneront jamais au peuple le mal qu'ils lui ont fait.

Ce peuple , dit-on , sera au premier qui s'en emparera. Non. Il ne sera qu'à lui-même. On a cherché depuis le 31 mai à étouffer son énergie ; il la retrouvera ; il a un motif de plus pour s'en assurer : c'est l'horreur , c'est la crainte des monstres qui l'ont tourmenté.

Ce qu'on propose aujourd'hui n'est qu'une de ces anti- ques mesures de sûreté générale qu'on a l'audace de reproduire comme si nous étions encore au milieu des cadavres fumans.

Mais vous , qui nous accusez ; vous , Tallien , s'écrie l'orateur , où sont donc les services que vous avez rendus ? oseriez-vous mettre en parallèle ce que vous avez fait avec ce qu'ont fait ceux qui sont l'objet de votre censure ? Qui voudroit le souffrir ? Qui ne rougiroit d'une pareille comparaison ? Pour ma part , elle me paroît une insulte.

Misérables ! que le passé vous instruisse. Vos chefs ont tous péri par leurs propres mains , & sur le même échafaud où ils traînoient leurs victimes. Hier Tallien étoit fâché de la motion de Willot , aujourd'hui il fait la sienne ; je l'en remercie , elle nous éclaire.

Henry Larivière termine en disant que le conseil ne peut pas consacrer , en ordonnant qu'il sera imprimé , un discours tel que celui qu'il vient d'entendre ; il demande l'ordre du jour sur l'impression & la question préalable sur la proposition de Tallien.

Ces deux propositions sont adoptées.

Bouley propose le projet de résolution tendant à permettre les sociétés populaires , sous la surveillance des autorités constituées.

Siméon , dans un discours plein d'éloquence , combat ce projet & demande la clôture de toute espece de sociétés politiques.

Malgré une assez forte opposition de la part de Chollet , Lamarque & quelques autres , la discussion est fermée & la priorité accordée au projet de Siméon.

Doumer demande par amendement que les réunions des députés soient aussi défendues. Je le déclare à la France , s'écrie-t-il , sans Clichy il n'y auroit pas eu de cercle.

Et moi , s'écrie Jourdan (des Bouches-du-Rhône) , je déclare à la France que le club de Clichy n'auroit jamais existé si , à notre arrivè il y a 18 mois , nous n'avions pas trouvé le club de Noailles.

Après quelques débats , Siméon dit que hors du lieu de leur séance , les députés ne sont que des citoyens soumis aux loix comme les autres.

Doulcet demande l'ordre du jour ainsi motivé ; il est adopté , ainsi que le projet de Siméon ; un article porte que les délinquans seront traduits devant le tribunal de police correctionnelle ; une commission est chargée d'un rapport sur la peine à infliger aux fonctionnaires privilégiés qui ne peuvent pas être traduits devant ce tribunal.

Le conseil , sur la demande d'une commission , se forme en comité général.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen DUPONT.

Séance du 5 thermidor.

Après quelque discussion , le conseil rejette la résolution du 13 floréal , relative au mode de paiement du prix des ventes des coupes de bois.

Séance du 6 thermidor.

On procede au renouvellement de la commission des inspecteurs. Ceux qui ont réuni le plus de suffrages & qui la composeront sont Lacuée , Dumas , Murinais , Dalphonse & Rovere.

Bourse du 6 thermidor.

Amsterdam.....	59 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> , 60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Lausanne.....	1 , 1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> , 3 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .	
Idem cour.....	57 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> <sup>5</sup> / <sub>8</sub> , 58 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Lond. 25 l. 17 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 25 l. 12 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Inscrip.....	20 l. 5 s. , 20 l.
Hambourg.....	191 , 188 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Bon <sup>7</sup> / <sub>4</sub> 16 l. , 15 l. 17 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 10 s.		5 s. , 7 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 5 s. , 2 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .
Madrid.....	13 l.	Bon <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .....	41 l. pertes.	
Mad. effect.....	14 l. 12 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Or fin.....	102 l. 15 s.	
Cadix.....	15 l.	Ling. d'arg.....	50 l. 7 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	
Cad. effect.....	14 l. 12 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 10 s.	Piastre.....	5 l. 5 s. 9 d.	
Gènes.....	94 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 91 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Quadruple.....	79 l. 9 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	
Livourne.....	102 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> , 101.	Ducat d'Hol.....	11 l. 7 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	
Lyon.....		Souverain.....	33 l. 15 s.	
Marseille.....		Guinée.....	25 l. 2 s.	
Bordeaux.....				
Montpellier.....				
Bâle.....	1 , 3.			

Esprit <sup>3</sup>/<sub>4</sub> , 450 à 460 l. — Eau-de-vie 22 deg. , 350 à 380 l. — Huile d'olive , 1 liv 1 s. , 2 s. — Café Martinique , 2 liv. 1 s. — Idem Saint-Domingue , 1 l. 16 s. , 18 s. — Sucre d'Hambourg , 2 l. 2 s. , 4 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 1 s. — Savon de Marseille , 15 s. 3 d. à 6 d. — Chandelle. — Coton du Levant , 1 l. 14 s. à 2 l. 4 s. — Coton des isles , 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel , 4 liv. 5 s.

Politique et Législation des plus anciens Philosophes de la Grèce traduction récente , pour mettre le public en état de les comparer avec la législation actuelle de la France ; par C. S. L. B. Prix , 12 s. A Paris , chez Rousseau , imprimeur , rue Saint-Dominique , n° 8 , près le Luxembourg ; & chez tous les marchands de nouveautés.

Une Journée de Paris , un volume in-8. Prix , 1 liv. & 1 liv. 5 sols franc de port. A Paris , chez Johanneau , libraire , au Lycée des Arts , n° 28 , & rue du Coq Saint-Honoré , n° 154.

De la gaieté , de la grace , & une touche souvent semblable à celle de Sterne , tels sont les principaux caracteres de cette agréable nouvelle.